

# Allier. Grâce à un faux CV, elle travaille 6 ans pour l'hôpital de Nérès-les-Bains comme aide médico-psychologique

Une femme a réussi à se faire embaucher au centre hospitalier de Nérès-les-Bains (Allier) en tant qu'aide médico-psychologique sans avoir obtenu la certification officielle et obligatoire, relate La Montagne. Lundi 10 décembre, elle a été condamnée à quatre mois de prison avec sursis pour usurpation de diplôme.



*Au tribunal, la mise en cause a assuré à nouveau avoir bien reçu son diplôme en 1996. Illustration.*

Ouest-France

Publié le 11/12/2020 à 16h11

Elle avait décroché un emploi d'aide médico-psychologique au centre hospitalier de [Nérès-les-Bains \(Allier\)](#). Pourtant, elle n'aurait jamais dû être embauchée. L'employée n'avait jamais obtenu la certification officielle, rapporte [La Montagne](#). Cette femme a été condamnée, lundi 10 décembre, par le tribunal correctionnel de Montluçon pour usurpation de diplôme.

En 2017, l'établissement a découvert la supercherie. Lors d'une procédure de dématérialisation de ses documents, il avait observé des erreurs sur la copie du diplôme de la prévenue : date et lieux de naissance falsifiés, lignes décalées. Après lui avoir demandé de lui renvoyer une autre copie, le centre hospitalier avait contacté

la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, racontent nos confrères.

## Elle assure être diplômée depuis 24 ans

Relevé de notes à l'appui, cette dernière aurait confirmé que la quadragénaire n'avait jamais obtenu son diplôme, détaille le quotidien régional. L'exercice de ce métier ne pouvant se faire sans certification officielle, elle avait alors été révoquée. À la barre, la prévenue, qui a toujours nié avoir produit un faux, avait assuré avoir bien reçu son diplôme par La Poste en 1996.

Estimant qu'elle avait construit sa carrière sur son mensonge, le parquet avait requis dix mois de prison avec un sursis. Le tribunal l'a finalement condamné à quatre mois de prison avec sursis et au paiement de dommages et intérêts.